

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-141 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 17 - Nombre de votants : 79

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2022-157*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (*jusqu'à la délibération n°2022-158*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2022-142*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

**Etaient excusés et suppléés :** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

**Etaient excusés :** Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

**Objet : Enfouissement des réseaux aériens en accompagnement des travaux de requalification de l'avenue Sarraill dans le cadre du pôle d'échanges Multi modal**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 20 septembre 2022 ;

VU l'axe 3.2 du Projet de Territoire ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la délibération n°2022-139, a précisé le projet de création d'un véritable Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugey, en présentant les différents niveaux suivants :

- La requalification de la gare routière
- L'aménagement du parvis de la gare
- La requalification complète de l'Avenue Sarraill, intégrant les modes actifs.

.../...

Afin d'accompagner la qualité de la requalification de l'avenue Sarraill, et d'améliorer l'accessibilité des trottoirs, il est proposé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs sous MOE SIEA, ORANGE et SFR selon la décomposition suivante :

- pour la partie Enfouissement Réseaux (65 % du montant HT à charge collectivités = 136 608,33 euros HT)
- pour la partie Génie Civil Télécom (100 % à charge collectivités = 38 400 euros HT)
- chiffreage SFR = 3 107 euros HT
- chiffreage ORANGE = 4 863,46 euros HT (50 % reste à charge collectivité)

TOTAL = 182 978,79 euros HT.

Les montants affichés correspondent au reste à charge collectivités déduction faite des abondements SIEA et ORANGE.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage CCPA en coordination des travaux de l'avenue avec un financement 50 % CCPA / 50 % commune.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention telle que présentée.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à la signer ainsi que les éventuels avenants en découlant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Acte rendu exécutoire après :  
Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022  
et publication le 7 octobre 2022*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

**Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

